



**Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville**  
Province de Québec

## ***Avis public***

### **AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT DE CONCORDANCE SUIVANT:**

- **RÈGLEMENT 2019-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2017-02 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX DISTANCES SÉPARATRICES EN MILIEU AGRICOLE**

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 5 août 2019, le conseil a adopté le Règlement 2019-02 modifiant le règlement 2017-02 intitulé Règlement de zonage afin de modifier les dispositions relatives aux distances séparatrices en milieu agricole en concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains (Règlement 18-523) ;
2. Le 28 août 2019, la MRC des Maskoutains a délivré les certificats de conformité pour le règlement numéro 2019-02. En conséquence, ledit règlement est entré en vigueur à cette date ;
3. Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal situé au 390, rue Principale à Saint-Bernard-de-Michaudville aux heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville  
Ce 3<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2019

Émilie Petitclerc  
Directrice générale et secrétaire-trésorière



## **Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville**

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION D'UN AVIS PUBLIC**

**Objet :**

### **AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT DE CONCORDANCE SUIVANT:**

- **RÈGLEMENT 2019-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2017-02 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX DISTANCES SÉPARATRICES EN MILIEU AGRICOLE**

Je soussignée, Émilie Petitclerc, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à Saint-Hyacinthe, certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint, en affichant une copie, au bureau municipal et à l'église de Saint-Bernard-de-Michaudville, entre 16 h 30 et 16 h 40, le 3 septembre 2019 et en le publiant dans le journal municipal Le Bermigeois du mois de septembre 2019.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 3 septembre 2019.

Émilie Petitclerc

Directrice générale et secrétaire-trésorière